

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2025.026

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 1
Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mai, à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)

Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Mai 2025

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, NOEL Patrick, PRON Bénédicte, THOMAS Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Absente avec procuration :

Mme MAITREPIERRE Aline a donné procuration à Mme PRON Bénédicte.

Objet:

Acquisition parcelles
AC161-AC162-
AC163 - Parking
Alphonse COLOMIER
- à l'euro symbolique

Absents excusés : M. PLISSON Alain, Mme SENOTIER Sandrine.

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. Patrick NOEL

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales
- Le code de la Propriété des Personnes Publiques

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition qui a été faite à la commune de Saint-Satur de cession à l'euro symbolique des parcelles AC161, AC162 et AC163 par M. Alphonse COLOMIER.

Ces parcelles, non bâties, sont actuellement louées par la commune à usage de parking pour le pôle touristique de Saint-Thibault.

Parcelles	Adresse	Contenance
AC 161	Les Godibolles	1166 m ²
AC 162	Les Godibolles	1369 m ²
AC 163	Les Godibolles	1448 m ²

En contrepartie de cette cession à titre gratuit, M. COLOMIER demande que l'appellation « Parking Alphonse COLOMIER » soit donnée à ce parking et de le matérialiser par un panneau à son entrée.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de l'acquisition des parcelles cadastrées AC161, AC162 et AC163 à Saint-Satur à l'euro symbolique.

DECIDE de l'intégration au domaine public communal des parcelles AC161, AC162 et AC163 compte tenu de leur usage en tant que parking.

DONNE la dénomination Parking Alphonse COLOMIER au parking situé sur les parcelles AC161, AC162 et AC163.

DECIDE de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition ;

PREND en charge les frais d'acte ;

AUTORISE Madame la Première Adjointe agissant par délégation à signer ledit acte administratif en présence de Monsieur le Maire habilité à procéder à l'authentification.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 26 mai 2025

Le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. Patrick NOEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 27 mai 2025



A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops, representing the signature of M. Patrick NOEL.